

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2020-02 du 27 janvier 2020 portant fin de fonction  
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK2030086S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2016-09 du 16 mars 2016 du président de l'Établissement français du sang renouvelant Monsieur Francis ROUBINET dans ses fonctions de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Occitanie – Pyrénées Méditerranée,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin aux fonctions de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Occitanie – Pyrénées Méditerranée exercées par Monsieur Francis ROUBINET au 31 mars 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 janvier 2020.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
FRANÇOIS TOUJAS